



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E162897

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2025

ÉDITÉ LE 02/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS 821 162 583 00024

Siret : 821 162 583 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5004115-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 22114399343

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 22114399343

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : METROPOLE PLOMBERIE CHAUFFAGE

1 RUE PHILIPPE VERHOYE
80250 AILLY-SUR-NOYE

Téléphone : 03 64 26 66 04

Portable : 06 08 84 77 12

Fax :

Site Internet : www.metropole-plomberie-chauffage.fr

E-mail : metropoleplomberie@gmail.com

Responsabilité légale :
DELREUX MAXENCE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	14/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/12/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	14/05/2024
o Poêle ou insert bois	14/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.